

Règlement Intérieur de l'association 9àPic

Table des matières

1 Inscriptions	1
1.1 Différents régimes	1
1.2 Inscriptions	2
1.3 Cotisation	2
1.4 Validation de l'inscription	2
1.5 Droit à l'image	2
2 Pratique de l'escalade	3
2.1 Cours, initiation, formation	3
2.2 Créneaux	3
2.3 Sécurité	3
3 Protection des données personnelles	4

1 Inscriptions

1.1 Différents régimes

Il existe deux régimes d'inscriptions : l'inscription individuelle et l'inscription famille.

Régime individuel : Les adultes et les enfants de 16 ans s'inscrivent de façon individuelle. L'inscription leur donne accès au mur n'importe quand dans les limites des créneaux accordés par la Mairie du 9^{ème} Arrondissement sous réserve qu'un référent soit présent.

Régime famille : les enfants jusqu'à 15 ans peuvent s'inscrire dans le cadre d'une inscription famille. Un de leurs parents doit être inscrit à 9àPic, et être présent en même temps que l'enfant pour le surveiller et l'encadrer. En pratique, cela signifie que l'enfant doit être assuré par son responsable légal. Il n'y a pas de limitation dans le nombre d'enfants inscrits par famille. Les enfants non inscrits ne sont pas autorisés au pied du mur.

1.2 Inscriptions

Généralement, les inscriptions ont lieu à la rentrée de septembre et se font en remplissant un formulaire web. S'il y a plus de demandes que de places disponibles, la sélection est faite par tirage au sort. Suivant la fréquentation, nous sommes susceptibles de rouvrir des places en février, mais cela n'est en aucun cas systématique. Enfin, les adhérents de l'année passée disposent bien évidemment d'une place pour l'année suivante s'ils souhaitent se réinscrire, à la condition expresse qu'ils possèdent leur numéro de licence.

1.3 Cotisation

Tarif normal	70€
Tarif réduit*	40€
Tarif moins de 16 ans	20€

*Le tarif réduit est disponible uniquement pour les étudiants boursiers et les bénéficiaires de minima sociaux. En particulier il n'est pas disponible pour les étudiants non boursiers.

1.4 Validation de l'inscription

L'inscription n'est effective qu'une fois le paiement et le certificat médical remis à l'association. Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade doit dater de moins de trois ans au moment de la pratique de l'activité. Si l'adhérent envisage de participer à des activités de haute montagne telles que l'alpinisme, il doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de haute montagne au dessus de 2 500m qui n'est valable qu'un an. À charge de l'adhérent de venir ensuite récupérer sa licence à la Tour des Dames pendant les créneaux de grimpe.

Les nouveaux adhérents doivent faire valider leur autonomie avant de pouvoir venir grimper.

1.5 Droit à l'image

Sauf demande contraire explicite de la part de l'adhérent, l'adhésion à 9àPic implique l'autorisation pour 9àPic de prendre des photos de l'adhérent lors des activités, de les reproduire et de les diffuser à des fins non commerciales.

2 Pratique de l'escalade

2.1 Cours, initiation, formation

Cours : Le club n'organise pas de cours, ni pour adulte, ni pour enfant. Bien évidemment, si certains adhérents sont volontaires pour organiser des séances thématiques, ils en ont la possibilité.

Initiation : Dans les semaines qui suivent les inscriptions, des formations obligatoires sont dispensées aux débutants afin qu'ils acquièrent les bases pour grimper en toute sécurité. Il faut compter environ trois séances pour être autonome. Les nouveaux grimpeurs s'étant déclarés autonomes devront quant à eux passer une rapide évaluation dans le but de vérifier qu'ils maîtrisent les règles élémentaires de sécurité.

Formation : Des formations préalables aux sorties falaises sont dispensées régulièrement pour ceux qui souhaitent participer aux sorties.

2.2 Créneaux

Nous disposons de créneaux au Centre d'Animation de la Tour des Dames. La grimpe à 9àPic est exclusivement possible pendant ces créneaux et uniquement en présence d'un référent. L'accès au mur est interdit à toute personne non licenciée. Par ailleurs, l'accès au mur peut aussi être refusé à tout débutant n'ayant pas été déclaré autonome par un des formateurs et à toute personne ne respectant pas les règles de sécurité. Tous les créneaux sont ouverts aux familles.

Pour information, le créneau du samedi matin est le plus fréquenté par les enfants.

2.3 Sécurité

Quelques règles de sécurité Il est demandé à chacun, s'il remarque un comportement à risque, d'informer la personne concernée du risque auquel elle s'expose ou auquel elle expose les autres et de reporter ces comportements auprès du référent de séance.

Voici une liste non exhaustive de comportements à risque :

- L'escalade en solo est interdite sur le mur. Elle est bien sûr autorisée sur l'espace de bloc.
- Les enfants ne sont pas autorisés à assurer les adultes. Dans le cadre d'un accompagnement vers l'autonomie et après avis demandé au bureau de l'association, il est envisageable qu'un enfant en assure un autre à la condition sine qua none que le responsable légal de l'enfant contre-assure.
- Les seules cordes autorisées sont celles du club et celles de la salle.

- Les personnes qui ne sont en train ni de grimper ni d'assurer ne doivent pas rester au pied des voies en cours d'utilisation.
- Dans la mesure du possible, et en particulier pour l'assurance en tête, l'assureur reste près du mur pour assurer.
- Une parade doit être effectuée lorsqu'un grimpeur en tête n'a pas atteint la première dégaine.
- Les adhérents sont vivement encouragés à privilégier le nœud de huit au nœud de chaise.
- Au sein d'un binôme, il est nécessaire de vérifier de manière systématique le nœud /système d'assurance de l'autre avant de commencer à grimper.

3 Protection des données personnelles

En soumettant le formulaire d'inscription, les adhérents acceptent le stockage par 9àPic des informations personnelles saisies dans celui-ci (ce stockage s'effectuant actuellement via les service en ligne Google Sheets et HelloAsso), ainsi que la transmission de ces informations à la FSGT (pour l'obtention de votre licence fédérale). Votre adresse électronique sera abonnée à des listes de diffusion permettant d'être informé de la vie de l'association (désabonnement possible à tout moment, voir détails en bas de nos messages). 9aPic s'engage à ne pas faire d'autres usages de vos données personnelles, et en particulier ne les communique à aucun autre tiers. Pour exercer votre droit de modification ou de suppression de ces données, veuillez nous contacter à l'adresse bureau@9apic.org